

INTRODUCTION

Les quatre régions dont nous allons scruter les âges sur plus de vingt siècles vont nous apporter, certes de nombreuses réponses sur leur origine — implantation et appellation adoptée par leur territoire de l'époque gauloise à aujourd'hui —, mais elles nous renseigneront également sur les différents pays qui les ont composées tout au long de leur histoire, ainsi que sur la mouvance de leurs frontières. Certaines cités qui s'y sont développées apporteront gloire et prospérité à leur région, se comportant pour elles comme de véritables boosters. Nous découvrirons même diverses spécialités régionales qui régaleront nos palais de leurs singulières et délicieuses saveurs depuis si longtemps.

Nous commencerons par l'Île-de-France, puisque ce fut la région où naquit le royaume de France. Puis nous continuerons par trois autres provinces consécutivement absorbées par le domaine royal au fil des siècles. « Notre région », « notre province » ou « notre contrée » seront les termes employés pour parler de chacune d'entre elles.

I

L'ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France ! D'où vient son nom ? Quels territoires, quelles contrées lui ont donné le jour ? Quels peuples ont jadis colonisé ses terres, pour un jour faire naître la région abritant la capitale de la France ?

Avant d'aborder toutes ces questions, nous devons distinguer à travers les temps l'existence de deux îles de France aux contours et aux espaces quelque peu nuancés.

La plus ancienne est l'Île-de-France historique, âgée d'un millénaire, qui conservera une certaine partie de ses frontières jusqu'à la Révolution française. Puis suivra l'Île-de-France d'après 1790, dont les limites évolueront jusqu'à nos jours. Au fil des époques, nous verrons ainsi l'évolution frontalière de notre province.

Afin de répondre aux premières interrogations de cette quête régionale, son territoire originel et son peuplement, nous allons ensemble plonger dans les temps les plus reculés, ceux de l'indépendance gauloise.

LA FUTURE « ÎLE-DE-FRANCE » À L'ÉPOQUE GAULOISE

Avant la conquête romaine, l'antique « Île-de-France » était peuplée par neuf tribus gauloises.

Au centre de cette vaste contrée vivaient les Parisii, dans ce qu'on appellera plus tard le pays de France, délimité par l'Oise, la Seine et la Marne. Les Parisii avaient pour capitale Lutèce, dont on ose supposer aujourd'hui la localisation sous l'actuelle Nanterre. Leur pagus* s'étendait à l'est jusqu'à l'agglomération de Chelles. La plaine de France était alors fortement boisée, notamment sur son pourtour oriental, empêchant ainsi la multiplication des échanges terrestres. Heureusement pour les Parisii, les cours d'eau étaient aisément navigables, ce qui leur permettait de détenir le monopole du commerce fluvial sur la Seine et sur l'Oise. Aucune autre tribu ne se serait permis de discuter ce droit aux Parisii. Peuple commerçant, certes, ils n'en demeuraient pas moins de redoutables guerriers, car le sang de Taranis* coulait dans leurs veines.

L'origine du nom des « Parisii » remonte à la nuit des temps et il représentera l'un des rares cas où l'on ne pourra retenir davantage une hypothèse plutôt qu'une autre. Effectivement, les propositions expliquant son étymologie sont légion, évoquant

le prince troyen Pâris* à Isis, déesse égyptienne, en passant par le peuple des carrières* et bien d'autres encore.

Sur le flanc occidental des Parisii vivaient les Véliocasses qui transmettront leur nom au Vexin. À noter que l'une des principales cités de ce peuple, tout au moins pour la région qui nous concerne, se nommera Brivisara, la future Pontoise. Occupant les terres qui deviendront un jour le Val-d'Oise, les Véliocasses empiétaient bien au-delà à l'ouest du département actuel. Pour certains érudits, leur nom pourrait signifier « les meilleurs au combat », pour d'autres, les « bouclés » du celte, « casse », les avis sont encore partagés. Au nord de ceux-ci, nous pénétrions sur le territoire des Bellovaques, indiscutablement le plus batailleur des peuples belges. L'origine de leur nom évoquerait un caractère particulièrement belliqueux, du latin « bellum ». À l'est de ces terrifiants guerriers belges vivaient les non moins farouches Suessions. Faisant référence à un courage hors du commun, Suession se traduirait par « ceux qui ont conquis leur propre terre ». Ils légèreront leur patronyme à Soissons. (source 1 et 1 bis)

Afin de nous repérer, revenons au centre de notre future région francilienne, chez les Parisii. À l'est, les Parisii avaient pour voisins immédiats les Meldes, dont la capitale était Meaux, sur la Marne. Les Meldes avaient pour clients* les Silvanectes* (peuple de la forêt) vivant au-delà du Multien*, au nord du pagus* melde. Au sud du pays meldois, séparé par la vaste et infranchissable forêt briarde (Brigensis saltus) commençait alors le domaine « interdit », celui des Sénons. Quel peuple alors, autre que les Meldes, aurait osé l'aventure dans cette sombre forêt, défiant ainsi l'autorité sénonne ?

L'origine de la Brigensis saltus est dérivée du celte « briga » (plateau fortifié). En effet, il y a deux mille ans, la Brie n'était pas encore cette plaine dénudée que l'on connaît aujourd'hui mais un plateau recouvert d'une immense forêt.

Melun, la gauloise

Au sud de la forêt briarde, les Sénons étaient un puissant peuple possédant une cité sur la Seine, Metlosedum, la future Melun. Sénon, du gaulois « senos », signifiait ancien.

Il n'est pas impossible que ce soit l'un des premiers peuples gaulois à s'être implanté dans l'Hexagone.

Seconde place forte des Sénons après Agedincum*, Metlosedum* se situait dans l'Île Saint-Étienne*, dont la position stratégique se révélait indiscutable. Ville barbare, elle vivait déjà à l'abri des eaux de la Seine cinq siècles av. J.-C. L'un des premiers noms de la cité fut Metelo-sedum (la résidence des moissonneurs). Puis son nom évoluera en Metlosedum (demeure de Metlos), Metlodunum et Mellodunum. Elle arriva jusqu'à nous dans sa forme définitive : Melun. (source 2)

Enfin, à l'ouest du pays sénon, au sud-ouest du territoire de la future Île-de-France vivaient les Carnutes, grand peuple celte dont l'espace de vie dépassait largement les confins de notre province, allant jusqu'à la Loire au sud et juxtaposant le petit territoire des Durocasses* à l'ouest. La base nominative, « carn » de Carnute rappellerait le monde montagnard, celui des « rochers ».

Chacun de ces peuples gaulois devait bientôt être représenté par ce que l'on appellera dans le monde romain une civitas*, cité et entité politique d'un peuple gallo-romain administrant sa contrée, sorte de future préfecture avant l'heure à la tête d'un département. D'ailleurs, le modèle du découpage de nos territoires et départements s'inspirera grandement de ces antiques civitas gallo-romaines.

LE TERRITOIRE FRANCILIEN À L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Après la conquête romaine, notre région se retrouve à cheval sur les deux provinces nouvellement créées par l'administration impériale : la Lyonnaise* et la Belgique*.

Bien des villes se développeront sous l'impulsion des nouveaux arrivants, puis poursuivront leur extension avec la culture gallo-romaine, alors en pleine effervescence. Lutèce n'était pas encore la cité d'importance qu'elle allait devenir au Moyen Âge. D'autres villes à travers la Gaule jouissaient d'une renommée et d'un rôle bien plus grand.

Meaux, la bien-aimée de Rome

En ce qui concerne notre région, Meaux, alors nommée Latinum, comptait parmi les cités qui, pour un temps, surpasseront notre future capitale en superficie.

À la croisée d'axes routiers reliant les grandes cités du nord de la Gaule, les Romains feront de la cité melde une ville essentielle de l'Est francilien, la civitas du pays meldois. La ville va être alors comblée des bienfaits de la civilisation

romaine par égard à son comportement d'assistance au proconsul* lors de la guerre des Gaules.

En l'an 55 av. J.-C., un chantier naval établi sur la Marne permettra aux Romains de construire une flotte de soixante navires de guerre, destinée à l'invasion de l'île de Bretagne. Le choix de César fut certainement commandé par l'inépuisable quantité de bois qu'offrait la toute proche forêt briarde.

À son apogée, au II^e siècle apr. J.-C., la Meaux antique atteindra plus de soixante hectares. Les grandes artères d'latinum* seront pourvues d'édifices publics comparables à ceux des grandes villes de l'Empire romain. Amphithéâtre, thermes, forum et théâtre enrichissaient la vie sociale et culturelle de la communauté meldoise. La ville antique s'étendait à plus d'un kilomètre au nord de la future cathédrale, portant ainsi ses limites jusqu'au Brasset*. On suppose que son forum recouvrait une surface d'un hectare, situé là où aujourd'hui la rue Chaage croise la voie ferrée. Les besoins en eau pour une telle cité nécessiteront la construction d'un aqueduc acheminant la précieuse source de vie depuis les environs de Villenoy à un mile* romain au sud-ouest. (source 3)

Les Meldes, signifiant en celte « les bons les calmes », transmettront la racine de leur nom à la future Meaux, via la civitas Meldorum.

La richesse de Meaux, les domus* patriciennes avec marbre et mosaïques, ne pourra rester ignorée des Barbares déferlant sur la Gaule dès le III^e siècle.

Paris

Au lendemain de la guerre des Gaules, la Lutèce gauloise de « Nanterre » avait été, semble-t-il, quelque peu désertée en faveur d'une nouvelle ville, bâtie à la romaine dans l'Île de la Cité et qui se déploiera durant les deux siècles de pax romana* sur la rive gauche de la Seine. À la fin de ce II^e siècle, la cité des Parisii occupait cinquante-trois hectares répartis de la manière suivante : une dizaine dans l'Île de la Cité et environ quarante-trois hectares sur la rive gauche. Lutèce s'articulait autour de deux axes majeurs. La rue Soufflot recouvre l'antique decumanus*, quant aux rues Saint-Jacques, de la Cité et Saint-Martin, elles reprennent le tracé du cardo*, l'axe nord-sud. Le long de ce cardo, côté est, nous trouvons la basilique civile de Lutèce, dont l'actuel marché aux fleurs héritera de l'emplacement. Enfin, sur son flanc occidental se trouvait le palais du gouverneur, future résidence de l'empereur Julien.

Ce ne sera qu'au terme de quatre siècles, dans les années 357-360 apr. J.-C., grâce au séjour de Julien à Paris, que la cité jouera son premier « rôle politique ». Rôle éphémère, puisqu'il ne survivra pas à la disparition de l'empereur. C'est l'époque où les grandes cités de la future île de France se retranchent derrière de puissantes murailles, telle Paris abandonnant son nom de Lutèce pour « civitas Parisiorum ». En langue gauloise, « lut » se traduit par marais, soit Lutèce « ville du marais ». (source 4)

Ayant déserté la rive gauche de la Seine, Paris n'occupe alors que la seule Île de la Cité, réduite à à peine neuf hectares. Paris est alors en proie aux plus grands dangers, car suite aux attaques germaniques se profile à l'horizon la plus terrible des menaces : Attila, à la tête de ses hordes de Huns déferlant sur la Gaule orientale. Heureusement, Attila ne

viendra jamais jusqu'à Paris, et Geneviève* saura conduire le peuple de Paris vers le non-abandon de la cité.

L'Empire romain agonisant, il faudra attendre l'éclosion d'un nouveau monde pour que Paris joue à nouveau un rôle majeur. En attendant, c'est au tour d'autres cités d'avoir rendez-vous avec l'Histoire, à l'exemple de l'une des plus illustres.